

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2020

20-02-026

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 11 février 2020

L'an deux mille vingt le 17 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents excusés :

Alain HERAUD, David SOULAT, Yannick BEAUDEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Joël ROUSSET (donne pouvoir à Patrick NIVET), Noureddine BOUACHERA (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Sabine AGGOUN (donne pouvoir à Corinne VENAYRE), Omar N'FATI (donne pouvoir à Laurence ROUEDE), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL 2020 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS EN DÉPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - COMPLÉMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1,

Vu la délibération n°19-12-280 du 18 décembre 2019 relative aux opérations en dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2020,

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes quelle que soit la section à laquelle elles se rapportent, et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit également de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

S'agissant des dépenses d'investissement, et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget

de l'année précédente, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation doit également préciser le montant et l'affectation des crédits provisoires.

Pour les dépenses incluses dans une autorisation de programme, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de la dernière délibération de révision de l'autorisation de programme.

Considérant que le montant global des dépenses tel que défini ci-dessus s'élève, pour le budget principal de la ville de Libourne, à 3 928 585 €,

Considérant que, dans l'attente de l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2020, il convient d'autoriser l'ouverture de crédits provisoires en investissement,

Vu l'avis de la commission des finances du 13 février 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (32 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à ouvrir, pour le budget principal de la Ville de Libourne, pour les crédits gérés hors autorisation de programme (AP), des crédits de paiement provisoires dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2019, énumérés dans le tableau ci-dessous

- à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2020 et de les compléter le cas échéant à l'adoption de celui-ci. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions sus-énoncées

Budget principal 2020 : investissement 25 % (opérations hors APCP)

Code opération	Imputation	Détail de l'opération	Montant demandé au 25 %
5/3	902-9020-2184/2188-EDUC	Matériel et mobilier des écoles	10 000 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne 24.02.2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



édition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2020

20-02-027

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 11 février 2020

L'an deux mille vingt le 17 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents excusés :

Alain HERAUD, David SOULAT, Yannick BEAUDEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Joël ROUSSET (donne pouvoir à Patrick NIVET), Noureddine BOUACHERA (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Sabine AGGOUN (donne pouvoir à Corinne VENAYRE), Omar N'FATI (donne pouvoir à Laurence ROUEDE), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance

FINANCES

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'APEI LES PAPILLONS BLANCS DU LIBOURNAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2252-1 et L.2252-2,

Vu le Code civil et notamment son article 2298,

Considérant le projet immobilier mené par l'APEI Les Papillons Blancs du Libournais consistant en la réhabilitation totale et l'extension du bâtiment de l'internat de l'IME des Papillons Blancs,

Considérant la demande formulée par l'APEI Les Papillons Blancs à la Ville de Libourne d'apporter sa garantie à l'emprunt souscrit pour financer cette opération,

Vu le contrat de prêt n°105623 signé entre l'APEI Les Papillons Blancs et la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 684 200 € sur une durée de 30 ans au taux du livret A + 0.60%, tel qu'il figure en annexe,

Considérant l'intérêt pour la commune d'apporter sa garantie à ce projet,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- d'accorder la garantie de la Ville de Libourne à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 684 200 € souscrit par l'APEI Les Papillons Blancs, l'emprunteur, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 105623 constitué de 1 ligne de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération

- de préciser que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement


- de s'engager, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à intervenir à la signature de toute pièce relative à ce dossier

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le 24.02.2020
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2020

20-02-028

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 11 février 2020

L'an deux mille vingt le 17 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents excusés :

Alain HERAUD, David SOULAT, Yannick BEAUDEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Joël ROUSSET (donne pouvoir à Patrick NIVET), Noureddine BOUACHERA (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Sabine AGGOUN (donne pouvoir à Corinne VENAYRE), Omar N'FATI (donne pouvoir à Laurence ROUEDE), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance

FINANCES

REMBOURSEMENT DE BILLETS DE LA SAISON CULTURELLE 2019/2020 DU THÉÂTRE LE LIBURNIA

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la délibération n°19-05-144 en date du 22 mai 2019 fixant les tarifs de la saison culturelle 2019/2020 du Théâtre le Liburnia,

Considérant que la représentation du spectacle P.A.R.D.I de la Compagnie Volubilis prévue le 10 février au Liburnia a dû être reportée au mardi 11 février compte-tenu d'une indisponibilité des artistes de dernière minute indépendante de leur volonté,

Considérant que cette nouvelle date ne permet pas à quelques usagers ayant acheté par avance leur billet d'assister à la représentation,

Vu l'avis de la commission des finances du 13 février 2020,

Envoyé en préfecture le 24/02/2020

Reçu en préfecture le 24/02/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-213302433-20200217-DELIB20_02_028-DE

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil municipal autorise le remboursement au Théâtre le Liburnia des billets du spectacle P.A.R.D.I de la Compagnie Volubilis à hauteur de leur valeur faciale

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le 24.02.2020
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la ville de Libourne



SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2020

20-02-029

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 11 février 2020

L'an deux mille vingt le 17 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents excusés :

Alain HERAUD, David SOULAT, Yannick BEAUDEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Joël ROUSSET (donne pouvoir à Patrick NIVET), Noureddine BOUACHERA (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Sabine AGGOUN (donne pouvoir à Corinne VENAYRE), Omar N'FATI (donne pouvoir à Laurence ROUEDE), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance

FINANCES

REMBOURSEMENT FRAIS DE FOURRIÈRE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

La ville de Libourne a été saisie d'une demande de remise gracieuse suite à l'enlèvement d'un véhicule sur la voie publique et à son transfert auprès de la fourrière.

Le 24/09/2019, le véhicule du requérant était stationné rue de la Mame et il n'y avait aucun panneau de chantier visible sur la voirie. Devant l'absence de signalisation, le requérant s'est stationné normalement avant de rejoindre l'hôpital Robert Boulin où il travaille.

L'entreprise chargée de l'exécution des travaux a déposé les panneaux d'interdiction après le stationnement du véhicule. Par conséquent, le propriétaire ne pouvait pas savoir qu'il était susceptible de gêner.

Les frais facturés s'établissent à un montant de 125,51€.

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),


Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le remboursement des frais avancés
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir les actes en découlant

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le 24.02.2020
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON

expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de Libourne



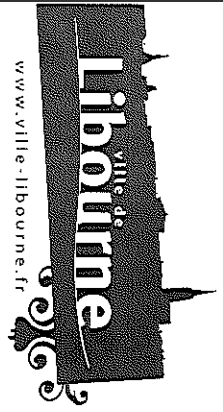
Envoyé en préfecture le 24/02/2020

Reçu en préfecture le 24/02/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-213302433-20200217-DELIB20_02_029-DE



**BUDGET PRINCIPAL
REMISES GRACIEUSES**

Statut Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2020	Encassement régisseur : 2019	DELBAZE Boumediene	125,51 €	Remboursement d'une fourrière

TOTAL

125,51 €

Envoyé en préfecture le 24/02/2020

Reçu en préfecture le 24/02/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-213302433-20200217-DELIB20_02_029-DE

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2020

20-02-030

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 11 février 2020

L'an deux mille vingt le 17 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents excusés :

Alain HERAUD, David SOULAT, Yannick BEAUDEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Joël ROUSSET (donne pouvoir à Patrick NIVET), Noureddine BOUACHERA (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Sabine AGGOUN (donne pouvoir à Corinne VENAYRE), Omar N'FATI (donne pouvoir à Laurence ROUEDE), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance

FINANCES

REMBOURSEMENT DU DOUBLE PAIEMENT D'UNE AMENDE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

La ville de Libourne a été saisie d'une demande de remise gracieuse suite au double paiement d'une amende de forfait post-stationnement.

Le véhicule de la requérante a été verbalisé le 25/09/2018 sur le parking Jean Jaurès pour un stationnement non acquitté. Après réception de son forfait de post-stationnement d'un montant de 25 €, elle procède au règlement de ce dernier par chèque daté du 27/12/2018.

Le 09/01/2019, constatant sur son relevé bancaire que le Trésor Public n'a toujours pas débité son chèque, elle se rend au centre des impôts de Libourne qui ne trouve aucun paiement. Craignant d'être majoré, la requérante s'acquitte par carte bancaire de la somme due. Quelques semaines plus tard, la requérante s'aperçoit que son chèque a été encaissé le 10/01/2019.

L'avis de forfait post-stationnement a fait l'objet d'un double paiement, soit 50 € au lieu de 25 €.

Il appartient de rembourser la somme de 25 €.

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le remboursement des frais avancés
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir les actes en

découlant

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le 24.02.2020
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BLISSON



Philippe BLISSON, Maire
de Libourne

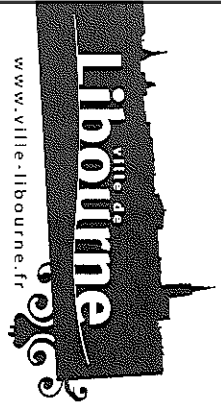
Envoyé en préfecture le 24/02/2020

Reçu en préfecture le 24/02/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-213302433-20200217-DELIB20_02_030-DE



BUDGET PRINCIPAL
REMISES GRACIEUSES

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2020	Encaissement régisseur : 2019	DEJOS Marie-France	25,00 €	remboursement forfait post-stationnement

TOTAL

25,00 €

Envoyé en préfecture le 24/02/2020

Reçu en préfecture le 24/02/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200217-DELIB20_02_030-DE

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2020

20-02-031

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 11 février 2020

L'an deux mille vingt le 17 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents excusés :

Alain HERAUD, David SOULAT, Yannick BEAUDEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Joël ROUSSET (donne pouvoir à Patrick NIVET), Noureddine BOUACHERA (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Sabine AGGOUN (donne pouvoir à Corinne VENAYRE), Omar N'FATI (donne pouvoir à Laurence ROUEDE), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance

FINANCES

ANNULATION D'UN PRÉLÈVEMENT POUR UN ABONNEMENT AU STATIONNEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

La ville de Libourne a été saisie d'une demande d'annulation d'un prélèvement pour un abonnement au stationnement.

La requérante s'est présentée à la Police Municipale au mois de juillet 2019 pour nous informer de son changement de véhicule.

Titulaire de l'abonnement annuel résident n°2649 qui est valable jusqu'au 25/06/2020, elle ignorait qu'elle pouvait modifier son immatriculation et a souscrit un nouvel abonnement pour une durée de douze mois.

La requérante se retrouve aujourd'hui avec deux abonnements de stationnement.

Par conséquent, il a lieu de procéder à l'annulation des cinq prélèvements restants pour le titre n°2649. Le montant de la somme s'élève à 62,50€.

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné leur avis)


Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser l'annulation des prélèvements restants
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir les actes en découlant

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 24.02.2020 et de la publication, le Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON

Philippe BUISSON, Maire de Libourne



Philippe BUISSON, Maire de Libourne

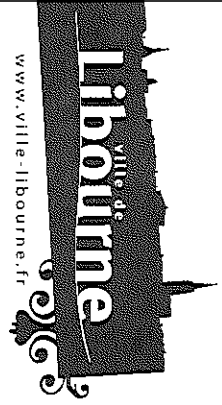
Envoyé en préfecture le 24/02/2020

Reçu en préfecture le 24/02/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-213302433-20200217-DELIB20_02_031-DE



BUDGET PRINCIPAL
REMISES GRACIEUSES

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2020	Encaissement régisseur : 2019	RIFFAUD Giulia	62,50 €	annulation d'un prélèvement au stationnement

TOTAL

62,50 €

Envoyé en préfecture le 24/02/2020

Reçu en préfecture le 24/02/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200217-DELIB20_02_031-DE